

ELLIANT

- enquête an 12

- chapelle 1806

- chapelle 1813 { Elliaut
Touch

- état de Greis [Elliaut
Touch

ARCHIVES

LEON

une contenant
ment de maire qui
es les adresser
veree ainsi que celui ci

par ybre

mil deux cent ans,

nous faire jamais

vois pas en cas de

des villages

le Représentant.

vertu des pouvoirs

10 fev 1804

Messieurs



Dans votre cirulaire du 9 Janvier an 12 se trouvoit renfermé un imprimé contenant neuf questions. je me fais un devoir de répondre aux sept premières. L'éloignement de maire qui doit certifier la réponse aux dernières questions m'empêchera peut être de vous les adresser aujourd'hui, si cependant je puis lui faire passer mon travail vous le recevrez ainsi que celui ci franc de port comme vous le desirer.

ad 1^{um} Le patron de l'église paroissiale d'ellant est saint giles abbé. n^o 7 bre.

ad 2^{um} cette commune contient d'après les notes de mes prédécesseurs trois mil deux cent ames, & deux mil cent communicants.

ad 3^{um} Pour desservir cette paroisse quatre ecclésiastiques sont absolument nécessaires. jamais il n'y en eu moins que cinq. je suis le premier curé réduit à trois, & je ne vois pas en cas de maladie la possibilité de suffir vu les chemins affreux & l'éloignement des villages

ad 4^{um} je n'ai aucun vicaire déigné ni par M^{le} l'évêque, ni par ceux qui le représentent.

ad 5^{um} j'ai pour coopérateurs mes cōdu & flocq qui agissent & travaillent en vertu des pouvoirs qui leur ont été confiés avant & pendant la révolution.

ad Cum je desire Bien Sincèrement conserver ces deux Ecclesiastiques leurs vertus & leur
conduite me les Rendent chers, & je vous prie très instamment, Messieurs de m'en accorder
un troisième dès que la chose sera possible

ad Cum nos noms, Eranomus &c... Sont

Rolland-michel-marie Le Bescond Coatpont curé né à Rosperden le 27 may 1756.
Promu au Sacerdoce le 21 jbre 1780.

Jean Coudé né à Plozevet le 30 aout 1754, Promu au Sacerdoce le 11 mars 1780

Allain Le floch né à Elonevez-porsay le 1^{er} jbre 1785, promu au Sacerdoce
le 21 jbre 1790.

J'ai l'honneur de vous assurer, Messieurs, que tous les descendants des Succursales
dépendantes de cette Cure sont à leurs portes: & de voir Mr queguen à tourch, Mr
Le Lay à Rosperden, & Mr Le guelles à Saint yvi. j'ai fait passer à l'un & à l'autre
votre Circulaire, dès que j'aurois reçu leurs réponses je vous les ferai parvenir.

J'ai l'honneur de vous Saluer Bien Respectueusement

Le Bescond Coatpont curé d'elliant

d'elliant 10 février 1804.

20 pluviôse an 12.

10 fév. 1804

aux Messieurs vicaires généraux Du Diocèse de quimper



La commune d'Illiant qui contient trois mil deux cent ames & deux mil cent communicants exige pour faciliter la desserte déjà des plus sensible pour l'instruction des enfants, & l'administration des malades Les chapelles cy dessous désignées

1^{re} celle dédiée à Ste marguerite éloignée de l'église paroissiale d'une lieue & quart & réunissant dans ses alentours au moins six cent communicants.

2^{de} celle dédiée à Ste anne distante du bourg d'une lieue & réunissant dans ses environs quatre cent communicants.

3^{de} celle de St cloud à la porte du bourg, & qui peut servir comme elle l'a déjà fait, lorsque des événements nécessitent de quitter l'église paroissiale pour y faire les réparations. la foudre a déjà écrasé deux fois l'église d'Illiant.

4^{de} Enfin celle dédiée à notre dame de la corvette: cet oratoire a été construit depuis peu d'années par la pitié des fidèles de cette commune: ils désirent ardemment pouvoir le conserver.

aucune de ces chapelles n'a été aliénées. de temps immémorial elles servent à la commune & jamais on n'a demandé aucune permission des évêques pour y célébrer les divins mystères.

Les chapelles domestiques situées dans cette Commune sont celle de
Kvernion & celle du Pmini je crois qu'il seroit inutile d'en demander
l'établissement par ce qu'il seroit impossible d'y envoyer aucun prêtre.

Les autres chapelles telles que celle de St guénal & de St adrien seroient
& tombent en ruine.

veuillez bien, Messieurs, faire ce qu'il dépendra de vous pour obtenir
du gouvernement les chapelles désignées. L'on paiera le droit fixé.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement

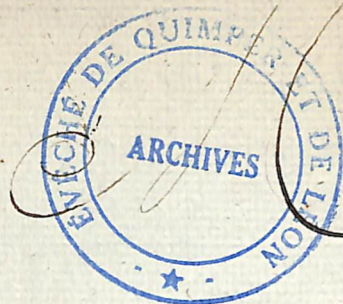
à Elliant le 20 pluviôse an 12
10 février 1804.

voire très humble & très obéissant
serviteur Le Breton Coatpont cure
d'Elliant

pour adhésion les dits jour &
au que de plus.

francois Gollot
adjt absent
du maire

17 glen 1605.



Monseigneur

il y a Dans cette Commune une chapelle dédiée à St guinal abbé non
alliance. elle tombe en ruine, une partie est déjà écroulée; sa reconstruction deviendrait
onéreuse & ne seroit que d'une utilité très médiocre. L'église paroissiale a besoin de
réparations, on trouveroit Dans les matériaux de cet édifice des objets si non
suffisants, du moins infiniment utiles & avantageux pour l'exécution d'un projet que
l'on médite depuis long tems, & que le défaut d'argent a empêché de réaliser.

La Loi paroît devoir nous être favorable dans la circonstance: veuillez bien
Monseigneur, la faire mettre en exécution. Sous la magistrature d'un
Préfet qui seconde si bien les vues bienfaisantes & pieuses de Sa majesté
impériale & Royale nous aimons à espérer que vous obtiendrez La

Demande que nous faisons. Ce sera pour nous un nouveau motif de
redoubler nos vœux pour la conservation d'un prélat dont nous avons
attendu l'arrivée dans son Diocèse avec un désir égal au profond
Respect avec lequel

Nous avons l'honneur d'être

Monsieur

à Deliant le 17 gbre 1805.
26 Brumaire an 14.

Les très humbles & très obéissants Serviteurs
Les membres du conseil de fabrique de Deliant

de lalande Calan
Marquillier

Barrou Bollole
maire adj. lre
Le Bescond Coatpont curé de Deliant

Elliant 22 mars 1813

Elliant

Nous avons dans cette paroisse quatre chapelles appartenant à la commune, et qui sont ou utiles ou nécessaires au culte, et suffisamment entretenues pour cet usage sacré..... ces chapelles sont.....

Saint Michel dit Du Monstoir.

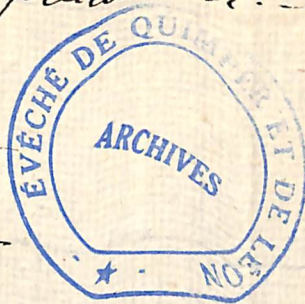
notre Dame dite de la lorette

sainte anne de Tréanna).....

et Saint Glou.....

en Tourch succursale vacante

Sainte Landide dite de Loquandru



Les deux vicaires actuels, et non suffisants qu'à raison et dans la proportion de la pénurie générale, ne peuvent recevoir de traitement que de la commune seule. la fabrique ne sauroit y contribuer pour aucune quotité, suffisant à peine pour les charges de l'entretien et réparations ordinaires et annuels des églises..... en foi de quoi j'ai
Signe..... J. Guinement Cure d'Elliant

Paroisse d'Elliant

1814.

une seule fondation invendue, apaise sur une tenue dépendante de la
seigneurie de Trevalot en saër, produit ancien de soixante livres tournois
actuellement réduit à quarante huit francs, dont trente six francs en
charge et douze francs à l'église, à charge de fournir le dîme pour
Les services de la fondation cy 12.

Tourch

cette Succursale n'a d'autre revenu fixe que la ferme d'une prairie
sans charge cy 27.



observations

les susdites églises sont maintenues par des offrandes volontaires, et celles-ci
sont à peine suffisantes. Le maintien et réparations de presbytères que
Le décret du 30 ¹⁸¹¹ ~~1809~~ à imposé ou que les administrateurs ont voulu
imposer à ces dites églises, excèdent les ressources de celles-ci, et ne pourroient
être supportées par elles

elliant. 19th juin 1814. J. Guinement Cure d'Elliant, et provisoirement
chargé de Tourch